Femmes et autonomie décisionnelle en matière de pratique contraceptive moderne, le cas de la ville de Yaoundé.

Josiane NGO MAYACK, doctorante, Centre de recherche en démographie et sociétés, UCL, Belgique.

Si recourir à une méthode contraceptive constitue une liberté individuelle au regard d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme, l'effectivité de l'exercice par les femmes de ce droit fondamental invite à un certain relativisme. Des entretiens semi-directifs réalisés dans la ville de Yaoundé (Cameroun) auprès de femmes âgées de 21 à 40 ans, montrent la difficulté qu'elles ont à être les principales actrices de leur vie reproductive. Les relations de pouvoir entre les sexes, les construits sociaux sur les rôles masculin et féminin, le revenu sont des arguments qui pour certaines femmes interrogées, expliquent leur positionnement par rapport à la pratique contraceptive du couple. D'autres en situation de « négociation contraceptive » impossible, optent pour une pratique individuelle secrète. Les propos recueillis interrogent sur la marge de manœuvre dont disposent les femmes concernant le contrôle de leur fécondité. L'objectif de cette communication est de comprendre à partir de données qualitatives, la place que les femmes occupent dans le processus décisionnel relatif à l'utilisation de la contraception au sein du couple.